

## **Bilan d'activité de l'Observatoire de la protection des animaux de compagnie (OCAD) pour l'année 2025**

En 2025, une nouvelle convention cadre portant définition et organisation de l'Observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD) a été signée le 22 septembre 2025, pour une durée de cinq ans et avec prise d'effets rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Chaque précédent membre du comité de pilotage a renouvelé sa signature, et aucune nouvelle demande d'intégration de l'OCAD n'a été faite à ce jour. Les règles d'intégration de l'OCAD seront publiées sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture afin que les structures concernées le souhaitant puissent se manifester.

Un règlement intérieur annexé à la convention cadre a été rédigé et validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage. Ce règlement intérieur prévoit notamment les conditions d'intégration au comité de pilotage de l'OCAD.

En 2025, le comité de pilotage de l'OCAD s'est réuni deux fois : le 6 février et le 2 octobre.

Les résultats de la saisine 3 du CNR BEA, qui porte sur l'état des lieux de la situation actuelle et de l'évolution des cas de maltraitance et d'abandon des chiens de type malinois et « molossoïdes » et étude des causes et conséquences de ces cas, ont été présentés par le CNR BEA au comité de pilotage. Le rapport se scinde en deux parties :

- rapport 3A : l'état des lieux de la situation actuelle et de l'évolution des cas de maltraitance et d'abandon des chiens de type malinois et « molossoïde » ;
- rapport 3B : étude des causes et conséquences de ces cas.

Au 31/12/2025, ces rapports n'ont pas encore été publiés.

De plus, courant 2025, le comité de pilotage a travaillé sur les recommandations du deuxième rapport rendu par le CNR BEA.

Ce deuxième rapport rendu par le CNR BEA émettait 7 recommandations récapitulées dans le tableau ci-dessous, avec l'avis du comité de pilotage de l'OCAD et l'état d'avancement au 31/12/2025.

<b>Recommandations du CNR BEA</b>	<b>Avis du comité de pilotage de l'OCAD</b>	<b>Etat d'avancement au 31/12/2025</b>
Approfondir la caractérisation des structures d'accueil aux niveaux régional et départemental afin de cartographier leur répartition et préciser leur organisation.	Analyser les données de la base nationale des opérateurs en lien avec la connaissance des DDPP pour mieux caractériser et connaître la répartition des structures d'accueil sur le territoire national.	Travaux non lancés au sein de l'OCAD.
Utiliser les listes de motifs d'entrée et de sortie proposées pour remplir les registres d'entrée et de sortie des structures d'accueil dans le fichier ICAD/BNO.	Mettre en place une liste de motifs d'entrée et de sortie dans les structures d'accueil afin de mieux quantifier et qualifier les abandons.	Plusieurs groupes de travail ont pris forme et ont travaillé sur les motifs d'entrée et de sortie en structure d'accueil à partir de fin 2024 et jusqu'en 2025. Une liste de motifs

<p>Renseigner les sous-motifs connus à chaque entrée ou sortie d'un animal. Compléter ces listes au fur et à mesure de l'identification de nouveaux motifs ou sous-motifs (liste évolutive). Mettre en place un groupe de travail ad hoc pour contribuer à l'enrichissement de ces listes. Mettre en place une arborescence sous forme d'un menu déroulant pour proposer des sous-motifs pour les euthanasies, les cas de mortalité, les transferts entre structures, les saisies, les captures d'animaux divagants.</p>	<p>Elargir cette liste à l'ensemble des établissements ayant une activité en lien avec des animaux de compagnie.</p>	<p>d'entrée et de sortie a été établie comme première base par le comité de pilotage. Cette première base pourra être alimentée au fil de l'eau selon les besoins.</p>
<p>Préciser les comportements jugés problématiques voire dangereux sous-tendant les euthanasies pour motifs comportementaux.</p>	<p>Réfléchir aux comportements jugés problématiques voire dangereux chez les animaux qui mènent à des euthanasies pour motifs comportementaux, et déterminer comment réduire le recours à l'euthanasie pour ces motifs.</p>	<p>Un groupe de travail du comité de pilotage a commencé à travailler sur ce sujet.</p>
<p>Mettre en place une liste de motifs d'entrée et de sortie lors de l'acquisition et de la cession d'un animal par les particuliers.</p>	<p>Mettre en place une liste de motifs d'entrée et de sortie lors de l'acquisition et de la cession d'un animal par les particuliers afin de mieux comprendre les abandons.</p>	<p>Un groupe de travail du comité de pilotage a commencé à travailler sur ce sujet.</p>
<p>Utiliser la définition de l'abandon proposée comme base aux prochains travaux de l'OCAD en lien avec l'abandon, si cette définition est agréée par l'OCAD.</p>	<p>Retravailler la définition et la typologie d'abandon proposée par le CNR BEA pour mieux quantifier les abandons.</p>	<p>Un groupe de travail a pris forme et a travaillé sur la définition d'abandon à partir de fin 2024 et jusqu'en 2025. Une formule quantifiable a été établie comme première base par le comité de pilotage. Cette première base sera à compléter au fil du temps, lorsque les motifs d'entrée et de sortie seront suffisamment bien renseignés pour pouvoir mieux détailler les données chiffrées relatives aux abandons.</p>
<p>Utiliser la typologie proposée pour établir une gradation de la gravité des contextes d'abandon.</p>		

